

La FAF - LR

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France – Languedoc Roussillon est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Créée en 1929 à Montpellier, c'est une association à but non lucratif.

Elle est affiliée à la Fédération Nationale des Aveugles et Amblyopes de France.

Elle exerce son activité en Languedoc-Roussillon auprès de plus de 200 personnes.

Composée et gérée principalement par des personnes aveugles et malvoyantes, elle s'ouvre à celles et à ceux qui reconnaissent la valeur de son combat en vue de le servir.

L'action de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France – Languedoc Roussillon s'inscrit pleinement dans une démarche d'intérêt général et d'utilité sociale.

Elle vise à favoriser l'insertion sociale, professionnelle et culturelle des personnes déficientes visuelles.

Il s'agit d'aider les personnes aveugles et malvoyantes tout au long de leur vie, et de les soutenir dans leur démarche d'insertion et de recherche d'autonomie, depuis l'aide aux familles et à l'éducation précoce jusqu'au soutien de la personne âgée handicapée, en passant par l'école, l'université, la formation et la vie professionnelles, l'accès à la culture, au sport et plus généralement aux loisirs.

L'association agit donc pour arracher les personnes aveugles et malvoyantes à l'ensemble des processus d'exclusion et d'assistanat, et en faveur de leur promotion sociale au sens large du terme.

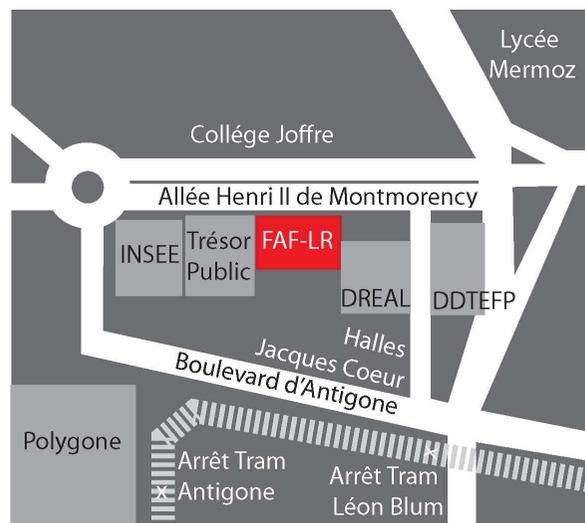
Plan d'accès

- En voiture

Arrivée par l'Autoroute sortie Montpellier EST prendre direction Centre Ville « Polygone »

- En tramway – Ligne 1

Descendre à la station Léon Blum ou à la station Antigone.



Tél : 04.67.50.50.60
Fax : 04.67.22.32.38
Courriel : accueil@faf-lr.fr
Site Web : www.faf-lr.fr

Fédération des Aveugles et Amblyopes de France

Languedoc Roussillon



Association loi 1901 affiliée à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France reconnue d'utilité publique.

S.A.F.E.P

Service d'Accompagnement
Familial et d'Éducation Précoce

S.A.A.A.I.S

Service d'Aide à l'Acquisition à
l'Autonomie et à l'Inclusion Scolaire

420, Allée Henri II de Montmorency
34000 MONTPELLIER
Tél : 04.67.50.50.60
Fax : 04.67.22.32.38
Courriel : accueil@faf-lr.fr
Site Web : www.faf-lr.fr

Les services

• **Catégorie des bénéficiaires :**

SAFEP : pour les enfants malvoyants et aveugles de 0 à 3 ans et leur famille.

SAAAIS : pour les enfants et adolescents malvoyants et aveugles scolarisés en milieu ordinaire de la maternelle à la fin du cycle secondaire (jusqu'à 20 ans).

• **Secteur d'intervention :**

Sur les départements de l'Hérault et du Gard.

• **Formes d'intervention :**

Les interventions des personnels se font dans les établissements d'accueil, au domicile ou dans les locaux des services à Montpellier, Nîmes ou Béziers.

• **Types d'intervention :**

- ✓ Un service social
- ✓ Un suivi pédagogique adapté
- ✓ Des réadaptations et interventions techniques :
 - Locomotion
 - Activités de vie journalière
 - Ergothérapie
 - Psychomotricité
 - Enseignement du braille
 - Informatique adaptée
 - Orthoptie.
- ✓ Un service de transcription et d'adaptation d'ouvrages scolaires
- ✓ Un accompagnement psychologique

Pourquoi ?

« Pour permettre aux enfants, adolescents et jeunes adultes déficients visuels du Gard et de l'Hérault, d'acquérir une autonomie leur permettant de vivre pleinement leur citoyenneté, en favorisant leur inclusion sociale et scolaire, et en soutenant les familles dans ce processus. »

Comment ?

• **Orientation**

L'orientation vers les services est effectuée par la C.D.A.P.H.

• **Financement**

Par l'assurance maladie, budget fixé par le préfet (ARS Occitanie DT 34).

• **Conventions**

- ✓ Avec la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail Languedoc Roussillon
- ✓ Avec l'Education Nationale - Inspections Académiques de l'Hérault et du Gard



ministère
éducation
nationale



De quelles manières ?

• **Pour les enfants et adolescents :**

- ✓ L'utilisation des moyens de compensation
- ✓ Le développement de la fonction visuelle
- ✓ L'apprentissage de techniques palliatives
- ✓ Le suivi et le soutien pédagogique adapté.
- ✓ La transcription des ouvrages scolaires en gros caractères et en braille
- ✓ Une action éducative orientée vers des concepts d'autonomie et de socialisation.

• **Pour les parents :**

- ✓ Une aide pour toute question liée au handicap
- ✓ Des informations et un accompagnement.

• **Pour les établissements d'accueil :**

- ✓ Une information et des conseils sur la déficience visuelle et ses incidences sur les acquisitions pédagogiques.

Par qui ?

Un plateau technique pluridisciplinaire :

- ✓ Une équipe de direction
- ✓ Un service administratif
- ✓ Un service d'adaptation et de transcription
- ✓ Une équipe médico-sociale
- ✓ Une équipe pédagogique
- ✓ Un service social